

Déclaration liminaire CAPL N° 2 du 15 octobre 2019

Mme la Présidente,

la CAP locale de ce jour est réunie afin d'étudier les possibilités de promotion pour nos collègues cadres C qui postulent au grade de contrôleur des finances publiques.

Cependant, une question reste en suspens : quelles sont les chances réelles de promotion cette année encore pour nos collègues, compte tenu de la volonté permanente de ceux qui nous gouvernent de refuser par tous les moyens, une évolution normale de la carrière des fonctionnaires d'État ?

Dites-nous comment vous allez reconnaître les mérites de tous ces agents classés excellents par leur hiérarchie, agents, qui, pour certains d'entre eux, attendent cette promotion depuis de trop nombreuses années déjà !

Comment comptez-vous encourager vos équipes de travail vu le nombre insignifiant de possibilités de promotion offertes si généreusement par un plan de qualification inexistant ?

Voilà un exercice qui aujourd'hui, semble en apparence sans solution.

Les agents varois, ces agents dont vous êtes responsable, ne cessent pourtant d'assurer leurs missions avec professionnalisme, dévouement, et ce, malgré la dégradation inexorable de leurs conditions de travail, une mobilité géographique imposée qui va empirer avec les projets gouvernementaux, et toujours, les suppressions d'emplois qui rajoutent des tensions, tant physiques que morales, ce que vous ne pouvez ignorer.

La CFDT DGFIP et la CFTC DGFIP ne peuvent souscrire à la dévalorisation implacable des fonctionnaires des finances publiques, aux côtés desquels, fidèle à ses valeurs, elles s'engagent plus que jamais pour défendre l'humain et maintenir des conditions de travail décentes.

Car n'oubliez pas, Mme la Présidente, que ces dernières, lorsqu'elles se dégradent, ont très fréquemment des répercussions, parfois irrémédiables, sur la vie personnelle et la santé de ceux qui les subissent quotidiennement, ce qui, pour CFDT DGFIP et CFTC DGFIP, est inacceptable.

Nous demandons l'annexion de cette liminaire au PV de cette CAPL
